

Offrandes et ex-voto au couple divin Borvo-Damona dans la station thermale gallo-romaine de Bourbonne-les-Bains

Henri Troisgros*

Il est un fait fondamental qu'il ne faut pas perdre de vue lorsqu'on aborde le thermalisme antique, c'est que les pratiques balnéaires ont eu, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la chute de l'Empire romain, un caractère essentiellement religieux. Les anciens ont toujours considéré que la guérison obtenue provenait non pas de la qualité des eaux, mais de l'intervention des divinités tutélaires de ces eaux. C'est la divinité qui se manifeste et guérit par le moyen de l'eau.

A Bourbonne en particulier, le curiste invoque le couple divin gaulois Borvo et sa compagne Damona pour retrouver sa santé. Nous ne ferons pas ici l'apologie du culte aux divinités thermales, nous nous bornerons seulement à étudier certaines manifestations de ce culte au travers des offrandes et des ex-voto d'époque gallo-romaine. Nous verrons quelles étaient les pratiques rituelles, les moyens employés pour capter l'attention du dieu des eaux et puis les manifestations de reconnaissance envers celui-ci, une fois la guérison obtenue.

Les divinités ayant le pouvoir de guérir avaient un caractère exclusivement utile. Elles n'exigeaient pas de leurs orants une conduite particulière, une attitude méritante, l'application de préceptes moraux, chacun pouvait sans vergogne s'adresser aux dieux, fût-il voleur ou criminel, capter leur attention, apporter des présents, faire des sacrifices, promettre sa reconnaissance en exécution d'un vœu. Dans le dialogue entretenu avec la puissance divine des eaux, c'était en quelque sorte : donnant, donnant.

Nous examinerons au cours de cet article les pratiques rituelles et thermales à l'époque gallo-romaine ; nous ferons, autant que faire se peut,

* Ancien conservateur du musée de Bourbonne-les-Bains

la distinction entre les offrandes propitiatoires et celles accomplies en exécution d'un vœu. Nous passerons en revue les divers objets remis en offrande en précisant leur localisation et les circonstances de leur découverte. Enfin nous détaillerons l'ensemble des ex-voto écrits dédiés, soit au couple divin, soit à Borvo ou à Damona seuls.

1. Offrandes et ex-voto découverts à Bourbonne-les-Bains

Un exemple des pratiques rituelles auprès des sources sacrées nous est donné par la coupe en argent d'Otanes, province de Santander en Espagne, qui porte en dédicace : *Salus Umeritana*. On y voit la déesse accoudée sur une urne d'où jaillit la source qui se jette dans un bassin auprès duquel un personnage remplit un récipient, tandis qu'au-dessous de lui un serviteur alimente d'eau un tonneau chargé sur un chariot. A gauche, un prêtre verse une libation sur un autel. En haut à droite, un berger appuyé sur sa houlette tend la main au-dessus d'un petit autel. En dessous, un vieillard assis dans un fauteuil reçoit des mains d'un adolescent un gobelet rempli d'eau à la source.

A Bourbonne, les Romains ont capté la source principale, dont les eaux s'élèvent à 65°, par l'installation d'un puits de maçonnerie vertical permettant, à son sommet, la distribution des eaux dans les piscines par simple gravité. Il comporte une section rectangulaire de 3,60 mètres sur 2,80. Surmonté d'une margelle, laissant échapper les vapeurs à ciel ouvert, c'était le centre de la station thermale. A côté de ce puisard dont les parois étanches avaient 1,50 mètre d'épaisseur, les constructeurs romains avaient aménagé deux salles voûtées munies de banquettes où venaient s'asseoir les curistes. Elles servaient à la fois d'étuves et d'endroit où se pratiquait le rite de l'incubation. Il importait en effet aux malades de prendre contact avec la puissance divine capable d'élever à un si haut degré la température des eaux bienfaisantes. Pendant son sommeil le dieu des eaux lui communiquait le traitement à suivre au cours de la cure. Les pratiques thermales consistaient essentiellement en bains dans des piscines ou baignoires, les eaux étant refroidies soit par simple exposition à l'air jusqu'à obtenir une température supportable, soit par mélange d'eau froide et d'eau chaude (bains mitigés).

Au-delà de ces pratiques, il restait encore un autre moyen de s'attirer les bonnes grâces des divinités des eaux, que les curistes ont utilisé largement : ce sont des offrandes propitiatoires destinées à attirer l'attention bienveillante de la puissance divine sur la maladie du curiste à son arrivée. Ou, bien souvent, le malade établit une sorte de pacte avec la divinité, lui promettant, s'il est guéri, de lui faire une offrande particulière : c'est la pratique de l'ex-voto.

Bien entendu il est toujours difficile de faire la distinction entre les offrandes propitiatoires faites *a priori*, avant la cure, et les offrandes accomplies *a posteriori*, en vertu d'un vœu après guérison. La certitude n'existe vraiment que pour les ex-voto écrits comportant la mention habituelle *V S. L. M. (votum solvit libens merito)* : s'est acquitté de son vœu à juste titre.

Les offrandes aux divinités thermales existaient bien avant la période gallo-romaine. Dans la mesure où elles ont été identifiées comme telles (*res sacrae*), les constructeurs romains les ont conservées en les laissant au lieu de leur découverte ou en faisant un dépôt dans les installations thermales. C'est ainsi que le rapport de Varaigne de 1783 indique que dans les caveaux contigus au puisard romain il a été trouvé plusieurs cornes d'aurochs pétrifiées.

Lorsqu'en 1875 on décida de curer le puisard romain pour le débarrasser des boues qui l'encombraient on s'aperçut, un peu tard, que les déchets amassés sur la place des bains contenaient un véritable trésor monétaire et des objets divers jetés à l'époque gallo-romaine.

Le dénombrement des monnaies s'élève au total à 4512 alors que certains contemporains estiment à environ 10 000 le nombre de pièces retirées du puisard : c'est dire l'importance de cette redoutable évasion, les inventeurs ayant préféré se servir plutôt que de rendre service à la science.

Parmi les 4512 pièces dénombrées officiellement, on a pu isoler : 4 pièces en or à l'effigie de Néron, Hadrien, Faustine jeune et Honorius ; 294 pièces d'argent dont 45 pièces gauloises, 51 à l'effigie des empereurs et 66 autres ; 4214 pièces de bronze dont 144 gauloises, 1044 monnaies impériales, 75 de la colonie de Nîmes.

Certaines pièces ont été coupées en deux, sans doute pour les démonétiser. Parmi les pièces de l'Empire, on remarque qu'elles s'étagent d'Auguste à Gratien et que les monnaies du Bas-Empire sont très rares, ce qui fait penser à un déclin presque total de la station vers 276 après Jésus-Christ.

Parmi les objets tirés du puisard on observe :

* Un avant-bras droit de femme tenant une boule entre le pouce et l'index ; il peut s'agir d'un fragment de statuette ou d'un ex-voto signifiant que la patiente a recouvré l'usage de sa main droite précédemment paralysée.

* Personnage d'applique en bronze (hauteur 0,1 mètre) : il s'agit d'un homme jeune et bien musclé qui s'emploie à escalader avec aisance un tronc d'arbre incliné et très irrégulier. Le bras gauche levé est brisé.

* Autre personnage identique au précédent mais dont l'attitude est différente : se tenant de la main gauche au même tronc tourmenté, sa jambe gauche est entièrement repliée entre sa cuisse et l'arbre. Il élève la main droite au-dessus de sa tête dans un geste d'appel et de souffrance que traduit l'inclinaison de la tête sur l'épaule gauche, tandis que le pied droit maintient difficilement le personnage sur un accident du tronc (hauteur 0,14 mètre). Quel sens peut-on donner à ces deux personnages qui paraissent identiques : s'agit-il d'une applique décorative montrant une sorte d'exhibition sportive ? ou d'un même personnage arrivé perclus de douleur qui aurait retrouvé l'aisance de ses mouvements grâce à la cure ? De ces deux interprétations la dernière paraît s'imposer plus aisément.

- Deux pieds de devant d'un cheval joints en un seul morceau de bronze avec cassure au coup de pied. Elément trop fragmentaire pour être interprété avec sûreté mais qui pourrait signifier que des animaux étaient soignés par les eaux. Diderot signale dans son *Voyage à Bourbonne* qu'il a vu un cheval auquel on appliquait le traitement des eaux.

- Une tête et partie du corps d'un serpent crête dont la gueule ouverte laisse apparaître une double rangée de dents (bronze ; longueur 0,72 mètre).

- Une autre tête de serpent crête (longueur 0,06 mètre). Ces deux serpents à crête qui ont peut-être été brisés rituellement, fournissent un exemple du rapport souvent constaté entre le serpent et les sources.

- Une tête de chien taillée dans la pierre dont la crinière s'apparente à celle d'un lion.

- Douze silex taillés du Paléolithique. Ces objets étaient reconnus à l'époque gallo-romaine comme des antiquités de valeur, et collectionnés comme tels, utilisés ici comme offrandes.

- Divers menus objets :

- un anneau de bronze avec trois chatons carrés gravés en creux : sur celui du milieu on aperçoit un buste d'homme devant lequel se dresse un oiseau, sur les deux autres chatons on distingue des ornements en croix de Saint-André (le bijou paraît être d'époque mérovingienne) ;

- deux anneaux en bronze ;

- une épingle à cheveux en bronze ;

- deux fibules en bronze ;

- une cassolette en bronze ;

- une rouelle à quatre rayons en bronze ;

- diverses rouelles au nombre de sept ;

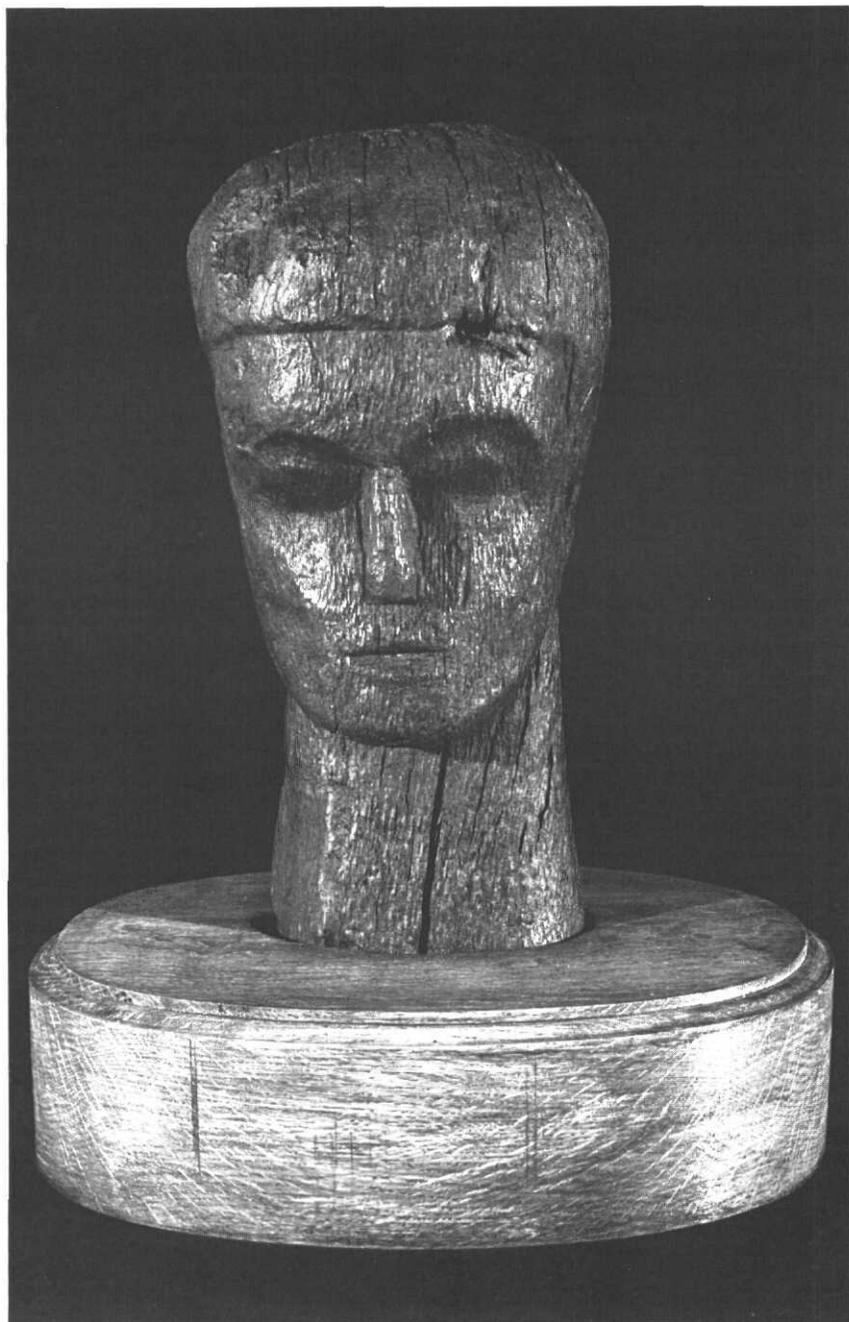
- balances en bronze avec débris de chaîne.

Parmi tous ces objets personnels jetés en offrande dans le puisard, on n'en remarque aucun qui ait été fabriqué spécialement et en série pour les besoins des curistes. Aucun ne désigne formellement la maladie ou le handicap qu'on est venu soigner.

Les travaux des années 1977-1978 ont amené à de nouvelles découvertes, on s'en souvient, dans des conditions difficiles : la pelle mécanique n'est pas l'amie de l'archéologue.

C'est ainsi qu'ont été découvertes fortuitement à la décharge publique, où étaient déversés les déblais provenant des travaux de terrassement du nouvel établissement thermal, deux têtes en bois de chêne.

L'une a été trouvée par M. Paul Krautter le 4 septembre 1977 dans un bloc d'argile humide qui l'a protégée pendant des siècles : le visage totalement imberbe est bien proportionné, le cou un peu long s'évase vers le bas dans le but d'assurer une bonne assise à l'objet. Les yeux très globuleux se détachent nettement grâce au sillon de l'orbite qui les entoure. Le nez paraît assez fin et allonge sans beaucoup de rupture la ligne du



*Fig. 1. Tête en bois de chêne d'époque gallo-romaine
(photographie Christophe Jobard ; reprod. avec l'autorisation de la B.D.H.M.).*

front, les pommettes sont peu saillantes. La bouche est petite et légèrement incisée. La coiffure est régulière : au-dessus du front, la frange des cheveux qui tombe vers l'avant est nettement découpée. Sur les côtés, la coiffure couvre les oreilles et retombe en arrondi sur le cou. Sur la partie haute du front, à la limite de la coiffure, apparaît un trou qui pourrait être dû à la présence d'une pierre, à moins qu'il ne s'agisse d'une blessure volontairement marquée par le sculpteur (il s'agirait alors d'un ex-voto par destination).

Une seconde tête en bois de chêne a été découverte par M. Garnier dans les déblais des thermes en octobre 1977. La tête très allongée paraît avoir été taillée dans une sorte de poteau. Son relief est un peu accentué, mais on distingue nettement une chevelure abondante se détachant bien du front, prolongée d'un collier de barbe bien fourni. Le nez, découpé sans finesse, tombe à la verticale du front et s'arrête au milieu du visage par une faible saillie. La bouche est creusée sans beaucoup de soin tandis que le menton est excessivement plat, donnant un profil sans grand relief. L'arcade sourcilière droite est nettement marquée, laissant paraître dans l'orbite un œil stylisé façonné dans une feuille de cuivre et d'or. L'arrière de la tête est rectiligne. La base du cou et son prolongement derrière la tête ont subi un début de carbonisation. Cette tête a subi de tels dommages dans sa partie gauche, que l'œil et une partie du visage ont pratiquement disparu. Le caractère votif de cet objet ne fait aucun doute, l'incrustation d'un œil stylisé dans une feuille d'or indique clairement que le dédicant est venu soigner à Bourbonne une maladie oculaire.

Une troisième tête, déformée par le traitement du bois, est sans grand relief et sans grand caractère.

Ces trois têtes pourraient provenir d'un petit *fanum* indigène construit en bois, et en grande partie détruit par un incendie, qui devait se trouver hors du périmètre thermal gallo-romain, au sud des installations balnéaires, au pied du coteau.

Au cours des travaux de 1977, on a découvert dans un égoût deux petits maillets en bois dont le manche est en fer. S'agit-il d'ex-voto (comme ceux trouvés en Côte-d'Or à Beire-le-Châtel, aux Bolards, à Bouze et Corcelles-le-Mont, d'autres à Chamalières ou à Uriage) au dieu Sucellus (dieu au maillet), connu à Bourbonne par un petit bronze qui le représente avec une barbe abondante tenant dans la main droite une serpe tandis que la main gauche levée laisse apparaître un trou où passait le manche du maillet qui a disparu (1836) ? Peut-être s'agit-il tout simplement de maillets perdus par les ouvriers qui les utilisaient.

2. Inscriptions votives dédiées à Borvo et Damona ou à l'un des deux seulement, découvertes à Bourbonne

Elles sont au nombre de onze, voire de douze si l'on retient le texte incomplet de Rufinus, et placent Bourbonne au premier plan des études épigraphiques concernant le dieu guérisseur Borvo assimilé par les Gallo-Romains à Apollon. Il est par excellence le dieu des eaux chaudes ou

effervescentes, tant il est vrai que. selon les indications du professeur Bourcelot, son nom signifie tout simplement : « Je bous ».

Sur les douze inscriptions, onze ont été découvertes au cours du XIX^e siècle, dont dix dans les installations balnéaires gallo-romaines ou à proximité de celles-ci. Cette abondante moisson de textes épigraphiques à caractère votif est sans équivalent parmi les stations thermales françaises. Fait curieux et décevant, les travaux de 1977-1978, bien qu'étendus très au-delà des anciens thermes de 1880, n'ont donné lieu à aucune découverte épigraphique.

L'examen sommaire des textes épigraphiques auquel nous allons procéder est établi dans l'ordre chronologique de leur découverte.

- | | |
|--------------------|----------------------------|
| 1) BORVONI ET (DA) | A Borvo et à Damona |
| MONAE CIA | Caius Jatinius Romanus |
| TINIUSRO | se trouvant en Gaule, pour |
| MANUS IN | la guérison de sa fille |
| G PRO SALU | Cocilla, ex-voto |
| E COCILLAE | |
| FIL - EX VOTO | |

Selon le docteur Chevallier qui écrivait en 1772, cet autel¹ aurait été découvert en 612 par Thierry II roi de Bourgogne qui construisait une fortification à Bourbonne. Cette inscription est mentionnée dès 1590 par Jean Le Bon, médecin du roi : longtemps fixée dans un mur de la cave vinaire du château, elle a été incorporée en 1765, par M.-A.-B.-C. de Chartraire dans le bâtiment de la Fontaine chaude qu'il a fait construire. Lors de la démolition de cet édifice en 1865, elle est transférée aux thermes puis déposée au musée de Bourbonne en 1973. Cette dédicace a soulevé de nombreuses polémiques parmi les épigraphistes, en particulier en ce qui concerne la traduction des trois lettres : I N G. Certains traduisent par *ingenuus* (homme libre), d'autres par *Lingonus* (Lingon), d'autres enfin par *in Gallia* (en Gaule).

- | | |
|-------------|-----------------------|
| 2) DEO APOL | Au dieu Apollon-Borvo |
| LINI BORVON | et à Damona |
| ET DAMONAE | Caius Daminius |
| C. DAMINIUS | Ferox, citoyen |
| FEROX CIVIS | lingon, ex-voto |
| LINGONUS EX | |
| VOTO | |

Inscription claire², trouvée le 3 janvier 1833 dans les ruines d'une maison sise n° 51 Grande rue. C'est le seul ex-voto connu qui indique l'assimilation du dieu Borvo à l'Apollon romain, dieu guérisseur, ainsi

1. Calcaire oolithique ; h. : 0,63 m ; larg. : 0,37 m ; *C.I.L.*, t. XIII, n° 5916.

2. Petit marbre blanc ; h. : 0,15 m ; larg. : 0,12 m ; *C.I.L.*, t. XIII, n° 5911.

que l'indique César : *Apollinem morbos depellere* (Apollon chasse la maladie). Autre particularité de cette inscription, *Daminius Ferox* affirme son attachement à la cité en se qualifiant de citoyen lingon.

- | | | | |
|----|-----------|-------|-----------------------------|
| 3) | AVG | | Au vénérable Borvo |
| | BORVON | | Caius Valentinus Censorinus |
| | C. VALENT | filis | de Mullus, |
| | CENSORI | | ex-voto |
| | NUS | | |
| | MULLI F | | |
| | EX VOTO | | |

Trouvé le 9 juillet 1869 à 3,50 mètres de profondeur, rue Amiral-Pierre en face de la petite rue du Prieuré. Cet autel votif³, présente à la partie supérieure des traces de scellement ayant servi à la fixation d'une statue de bronze qui pouvait représenter le dieu Borvo, malheureusement pillée et disparue.

- | | | | |
|----|-------------|--------|-----------------------------|
| 4) | BORVONI | | A Borvo et à Damona |
| | ET DAMON | | Julia Tiberia Corisilla |
| | IVL TIBERIA | fille | ou épouse du |
| | CORISILLA | | Lingon Claude Caton |
| | CLAVD | CATONS | ou |
| | LING | | Tiberia Corisilla, Lingonne |
| | VSLM | fille | de Claude Caton, |
| | | | VSLM |

Cet autel votif⁴ présente à la partie supérieure quatre trous de scellement destinés à fixer une statue de bronze figurant peut-être Borvo et Damona mais qui a disparu. Découvert le 3 août 1869 à proximité de l'inscription précédente. Ces deux ex-voto se trouvaient sous un immense portique à colonnes cannelées de sept mètres de hauteur qui menait aux thermes.

- | | | | |
|----|----------------|--|-------------------------|
| 5) | BORVONI | | A Borvo et à Damona |
| | ET DAMON | | Aemilia fille de Sextus |
| | AEMILIA | | |
| | SEX FIL | | |

Petit autel⁵ tronqué à la base, retiré le 31 janvier 1870 d'une tranchée ouverte devant les thermes. La gravure de ces lettres est peu profonde.

3. Piédestal en calcaire oolithique ; h. : 1,34 m ; larg. : 0,36 m ; *C.I.L.*, t. **XIII**, n° 5912.

4. Piédestal en grès bigarré ; h. : 1,57 m ; larg. : 0,40 m ; *C.I.L.*, t. **XIII**, n° 5917.

5. Autel tronqué à la base en grès bigarré ; h. : 0,50 m ; larg. : 0,25 m ; larg. du chapiteau : 0,35 m ; *C.I.L.*, t. **XIII**, n° 5914.

Observations concernant les dédicants :

On remarque une majorité de femmes. On relève six dédicantes agissant seules (n° 4, 5, 6, 7, 8 et 11) et une agissant avec son fils (n° 10).

Les hommes intervenant seuls sont au nombre de quatre (n° 1, 2, 3 et 9) auxquels on peut ajouter Rufinus (n° 12) et C. Julius Superstes associé à Claudia Mossia.

Peut-on conclure, en présence de cette majorité de femmes, que les eaux de Bourbonne étaient fréquentées particulièrement par les femmes ? C'est une indication que la situation contemporaine pourrait largement confirmer.

Quant à l'origine des dédicants, on observe que la moitié de ceux-ci ont précisé leur pays d'origine. On découvre ainsi trois Lingons Daminius Ferox (n° 2), Tiberia Corisilla (n° 4) et Verrea Verilla (n° 8), deux Médiomatrices Sextilia (n° 6) et sans doute aussi sa sœur Aemilia (n° 5), et un Viennois Rufinus (n° 12).

Il semble que ce soit à l'imitation des Lingons que les dédicants indiquent leur pays d'origine. Cette affirmation de citoyenneté lingonne se rattache à un événement historique de la fin du règne de Néron. En 68 après Jésus-Christ, le général Vindex se révolte et proclame Galba empereur mais Virginius Rufus, aidé des Renies, des Trévires et des Lingons fidèles à Néron, se porte au-devant de Vindex sous les murs de Besançon ; Vindex est battu et se suicide. Après la mort de Néron survenue la même année, Galba est proclamé empereur. Il prend immédiatement des sanctions contre les Lingons qui avaient combattu Vindex, il leur impose de lourds tributs et les ampute d'une partie de leur territoire, dont Bourbonne, qui se trouve rattachée à la Séquanie (capitale *Vesontio*). L'attitude vindicative de Galba a profondément heurté les Lingons qui se révolteront une nouvelle fois en 70 sous la direction de Julius Sabinus. Bourbonne faisait partie autrefois de la Lingonie (capitale *Andematunum*, Langres) et c'est bien pour affirmer qu'ils étaient chez eux à Bourbonne qu'ils ont tenu à indiquer leur appartenance à la Lingonie en dépit du rattachement arbitraire de ce pays à la Séquanie qui durera pendant toute la domination romaine. Il n'est en tout cas pas d'autre exemple d'affirmation d'appartenance aux anciennes cités gauloises, parmi les dédicants des autres stations thermales françaises, à l'époque gallo-romaine. S'agit-il d'un fait significatif ? Aucun des dédicants venus à Bourbonne n'a tenté d'affirmer son attachement à la province de Séquanie.

Au terme de cet examen des offrandes et ex-voto de l'époque gallo-romaine, on remarque l'absence quasi-totale d'indications concernant les maladies traitées à Bourbonne (sauf une blessure à la tête et des maux d'yeux). Cela est très regrettable mais nous ne pouvons que constater que le thermalisme était ici plus religieux que médical.

Ce n'est pas que les Romains ignoraient les vertus des eaux minérales et thermales : Pline l'Ancien constate : « que les eaux agissent par la vertu du soufre, d'autres par celles de l'alun, du sel, du nitre ou du bitume. Suivant leur genre elles sont utiles pour les nerfs, les pieds ou les

hanches, d'autres pour les luxations ou les fractures, elles dégagent le ventre, guérissent les plaies ; elles sont bonnes en particulier pour la tête, pour les oreilles, pour les yeux, la stérilité des femmes, la folie chez les hommes. D'autres guérissent les blessures, certaines conviennent pour l'estomac, les nerfs, le corps tout entier. La question se pose chez les médecins de savoir quelles sortes d'eaux sont d'un meilleur usage. »

Cette longue citation ne paraît s'appliquer qu'au territoire de la patrie romaine et n'a pas eu d'extension jusqu'ici. César, parvenu en Gaule, constate que les Gaulois sont un peuple très religieux puisqu'il utilise le terme superlatif de *religiosissimi*. Sur le plan religieux, Rome n'a rien imposé à la Gaule, elle a adopté sans difficulté les multiples divinités locales sans y apporter sa marque propre. Dans les inscriptions antiques, on remarque une seule assimilation de Borvo à Apollon. Toutes les dédicaces de Bourbonne ne concernent que Borvo et Damona à l'exclusion de toutes les autres divinités, dont pourtant on a retrouvé des traces de culte. A Bourbonne, les Romains ont donné un développement considérable aux installations thermales, mais ils n'ont rien changé au culte des sources et aux pratiques thermales. C'est sans doute pour cette raison et aussi parce qu'ils avaient observé les guérisons dans les domaines les plus divers, qu'ils n'ont pas cru bon d'attribuer aux eaux des qualités particulières et spécifiques auxquelles fait allusion Pline l'Ancien ; en tout cas, nous n'en avons observé nulle trace significative.

Bibliographie sommaire

Bourbonne-les-Bains. Guide : thermalisme, tourisme, histoire, Bourbonne-les-Bains, OTSI, 1988.

Claude BOURGEOIS, *Divona*, 1^{er} vol. : *Divinités et ex-voto du culte gallo-romain de l'eau*, Paris, éditions du Bocard, 1991, 308 p.

Les eaux thermales et les cultes des eaux (colloque du 28 au 30 septembre 1990), Université de Tours.

Jean-Claude RAMEAU, « Les thermes gallo-romains de Bourbonne-les-Bains », *Bulletin de la Société de sciences naturelles et d'archéologie de la Haute-Marne*, t. XXI, fasc. 23, 1^{er} trimestre 1978, pp. 1-40.

Bernadette et Michel SAUGET, « Les thermes gallo-romains de Bourbonne-les-Bains (fouilles 1977-1978) », *Bulletin de la Société archéologique champenoise*, avril-juin 1980, n° 2, pp. 55-60.

Henri TROISGROS, *Borvo et Damona, divinités gallo-romaines des eaux thermales*, Bourbonne-les-Bains, les Amis du Vieux Bourbonne, 1975, 105p.

HENRI TROISGROS, « Bourbonne-les-Bains, un complexe thermal gallo-romain saccagé ! », *Archeologia*, n° 116, mars 1978, pp. 14-18 et 69.

Henri TROISGROS, « L'art gaulois à Bourbonne-les-Bains », *Evocations et images de Bourbonne*, t. II, Bourbonne-les-Bains, les Amis du Vieux Bourbonne, 1981, pp. 101-108.